

Article 7. Coupe de France

Art. 7.1 – Généralités

Les dispositions générales d'organisation de la Coupe de France sont prévues dans la section 5 du titre II du RNC.

Concrètement, la compétition est organisée obligatoirement en matchs par KO avec mi-temps.

Toutes les équipes qui jouent la compétition sont classées suivant leur indice.

L'entrée des équipes dans la compétition est progressive ; les équipes les plus faibles d'indices rentrent au tour 1, les plus fortes devant avoir joué au moins trois rencontres avant la finale de zone.

Lors des trois premiers tours, un repêchage est organisé pour les équipes perdantes.

Le 4^{ème} tour est un tour de recadrage qui permet de qualifier pour les tours suivants exactement le nombre d'équipes souhaitées pour les trois derniers tours.

Art. 7.2 – Nombre de donnes jouées

24 donnes sont jouées aux 3 premiers tours (jouées en 2 mi-temps de 12 donnes) et 30 donnes à partir du tour 4 (jouées en 3 tiers-temps de 10 donnes).

Art. 7.3 – Ordre des rencontres

L'ordre des rencontres est obtenu par tirage au sort public. La première équipe tirée au sort est nommée équipe receveuse et la seconde équipe visiteuse.

Pour les matchs des 2 premiers tours, le tirage au sort est guidé par des notions géographiques afin de faciliter les rencontres et de limiter les déplacements. A partir du 3^{ème} tour, le tirage au sort devient intégral.

Art. 7.4 – Organisation du match pour les premiers tours

Les dates des trois premiers tours et de leur rattrapage sont fixées par le calendrier régional. Le tour 4 est joué en septembre de la saison S+1, la date étant déterminée par le calendrier régional édité en juin de la saison S.

La Coupe de France est la seule épreuve qui n'est pas jouée dans le cadre d'un club ou de la Maison du Bridge avant les trois derniers tours. Il appartient aux capitaines des deux équipes de se contacter afin de fixer les modalités d'organisation du match (date et horaire). Afin de conserver le caractère convivial de l'épreuve, il est possible de jouer le match avant la date fixée par le calendrier à condition que les deux équipes se soient entendues sur ce point. En cas de désaccord des deux capitaines, la date officielle est celle fixée par le calendrier.

L'équipe receveuse doit organiser le match et l'équipe visiteuse effectuer le déplacement. Quand plus de 100 km séparent les deux équipes et si la possibilité existe, le match peut avoir lieu à mi-distance. Les capitaines des équipes autorisent la transmission de leurs coordonnées téléphoniques et courriels aux autres capitaines pour l'organisation des rencontres.

Le placement des paires est géré suivant la loi 122.2 du RNC.

Il n'y a pas d'arbitre avant les trois derniers tours et les cas litigieux se doivent d'être arbitrés correctement. En conséquence, si une équipe s'estime lésée, elle peut saisir la Commission Régionale des Litiges et d'Arbitrage (CRLA). Un formulaire à remplir soigneusement par les deux équipes est disponible sur le site du Comité. La CRLA doit être saisie dans les 48h (au-delà, le résultat du match est entériné). Les 4 feuilles de marques doivent impérativement être jointes à la demande.

Art. 7.5 – Organisation du match pour les trois derniers tours

Les trois derniers tours de la finale de Comité sont organisés à la Maison du Bridge sur un week-end (deux le samedi et un le dimanche) d'Octobre.

Le nombre d'équipes qualifiées pour la finale de comité est fixé chaque année avant la date limite des inscriptions par le Directeur de Ligue. Classiquement, 3 équipes sont qualifiées pour la finale de Zone, ce qui implique la participation de 24 équipes, puis 12, et enfin 6 au dernier tour.

Les capitaines ou un représentant doivent impérativement être présents sur les lieux 15 minutes avant le début de l'épreuve pour le tirage au sort des rencontres. Les droits d'engagement du tour doivent être réglés par le capitaine au moment de l'appel de l'équipe. Un arbitre est présent pour gérer l'épreuve qui a lieu sans écrans pour les tours du samedi et avec écrans pour le tour du dimanche.

Article 8. Trophée de France

Les dispositions générales d'organisation du Trophée de France sont prévues dans la section 6 du titre II du RNC.

Concrètement, la compétition regroupe des équipes de 4 à 8 joueurs, avec handicap. Un tour comité est organisé en juin, qui pourra être suivi d'une finale en octobre si le nombre d'équipes inscrites le nécessite. La finale de ligue a lieu en novembre et la finale nationale en décembre.

Article 9. Les Épreuves Excellence

Art. 9.1 – Généralités

Ces compétitions sont jouées sur un week-end complet en finale directe avec écran (exception : le paire Dames qui a une organisation particulière (cf art. 11) et l'Open et le Mixte par paires pour lesquels une demi-finale de sélection est organisée). L'organisation de ces épreuves dépend du nombre d'inscrits qui n'est pas limité (pour l'organiser au mieux le comité se base sur l'application du Recueil Permanent d'Information RPI et du RNC). Le RRC ne prévoit donc quant à lui que l'organisation plus spécifique de l'Open et le Mixte par paire Excellence.

Art. 9.2 – Cas particulier de l'Open par paires

Une demi-finale est organisée sur une journée et un centre, et une finale sur un week-end.

Les exemptions de la demi-finale

A partir d'un IV 144, le comité pourra décider de qualifier directement des paires pour la finale de Comité. Le départage des exemptés se fera au départage des PP puis des PE. Le Comité se réserve le droit d'exempter des paires supplémentaires de manière à obtenir un nombre de paires optimal pour l'organisation de cette phase.

La finale de Comité

La finale est organisée en un week-end. L'organisation définitive dépendra du nombre effectif d'inscrits à l'épreuve en début de phase.

Art. 9.3 – Cas particulier du Mixte par paires

Une demi-finale est organisée sur une journée et un centre et une finale sur un week-end.

Les exemptions de la demi-finale

A partir d'un IV 152, le comité pourra décider de qualifier directement des paires pour la finale de Comité. Le départage des exemptés se fera au départage des PP puis des PE. Le Comité se réserve le droit d'exempter des paires supplémentaires de manière à obtenir un nombre de paires optimal pour l'organisation de cette phase.

La finale de Comité

La finale est organisée en un week-end. L'organisation définitive dépendra du nombre effectif d'inscrits à l'épreuve en début de phase.